



HCR DEMANDE DE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE **AUX FRAIS DE SANTÉ**

DEMANDEUR															
Nom :			Prénoms :												
Nom de jeune fille :			Date de naissa	nce : L											
Adresse :															
Code postal : Ville :															
Télephone domicile : Téléphone portable :															
N° SS : Courriel/Email :															
Nom de l'entreprise adhérente à HCR Santé :															
N° Siret : Téléphone : Téléphone : Téléphone : Date d'entrée dans l'entreprise : Emploi exercé :															
								,							
								SITUATION FAMILIALE							
								Célibataire Marié(e)* □ Divorc	é(e)* □ Sé	paré(e) 🗌 💛 V	euf(ve) * \square	Vie marita	le* □	
PACS* □															
	* Précisez	z depuis le : L													
	CONIO	DINT - CONC	UBIN OU PA	CS											
Nom :															
			Prénoms : Date de naissance :												
N° SS :															
Employeur :				e cas cerrearity.											
Emploi exercé :															
F															
	ENFANT	S FISCALEM	IENT À CHAR	CGE											
		4 , •		D 1	Est-il	Est-il									
Nom / Prénom	Date de naissance	Études suivies	Situation familiale	Profes- sion	au	à									
					loyer	Charge									

'euillez préciser le type de frais de santé, les difficultés éventuelles que vous rencontrez et les raisons récises de votre demande de participation financière :					

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Formulaire de demande de participation exceptionnelle aux frais de santé.
- Copie du livret de famille.
- Dernier avis d'imposition sur le revenu complet (de chacun en cas de concubinage).
- Dernier bulletin de salaire, IJ SS, pension invalidité, indemnités de chômage.
- Pour les saisonniers en poste, certificats de travail et bulletins de salaire attestant de 6 mois de cotisation HCR Santé au cours des 18 derniers mois.
- Factures prothétique acquittée (dentaire, auditif).
- Justificatifs des remboursements SS et mutuelle pour les frais prothétiques.
- Facture d'aide à domicile acquittée ou facture prothétique.
- Bulletin d'hospitalisation mentionnant les dates du séjour (pour participation aide à domicile après intervention chirurgicale) + certificat médical mentionnant nécessité aide à domicile.
- Relevé d'identité bancaire du demandeur (RIB).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR						
J'atteste sur l'honneur que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts.						
Fait à :	Le :	Signature du demandeur				

Ce dossier est à renvoyer à :

KLESIA – Action sociale HCR – 13 rue Denise Buisson - 93554 Montreuil Cedex

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition (pour des motifs légitimes) que vous pouvez exercer pour les informations vous concernant.

ATTENTION - Seuls les dossiers comprenant l'ensemble des justificatifs demandés seront instruits.

HCR Prévoyance se réserve la possibilité de modifier les conditions d'attribution des aides sociales et peut décider à tout moment de leur suppression en fonction des paramètres établis par la Commission d'Action Sociale.

NOTICE

BÉNÉFICIAIRES

- Assurés cotisant à HCR Santé depuis au moins I an au moment de la demande.
- Saisonniers en poste au moment de la demande et ayant cotisé en santé au moins 6 mois au titre d'un ou plusieurs contrats au cours des 18 mois qui précèdent la demande.
- Saisonniers ayant souscrit l'option individuelle de couverture santé en intersaison depuis au moins un an au moment de la demande.

FRAIS DE SANTÉ RETENUS

- Prothèse dentaire prise en charge par la sécurité sociale.
- Appareil auditif pris en charge par la sécurité sociale.
- Aide à domicile après intervention chirurgicale et hospitalisation d'au moins 3 jours ou accouchement par césarienne.
- Prothèses capillaires, garnitures, frais divers (cancers ou maladies rares).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Ne pas dépasser un **quotient familial maximum** de I 700 € / mois. Le quotient familial est déterminé à partir du montant total des ressources nettes, avant déductions et abattements fiscaux, en fonction de la composition de la famille, et en référence aux parts fiscales.

MONTANT

- Une seule demande par année civile et par salarié peut être déposée
- La participation est modulée en fonction des ressources (trois tranches) et en fonction du coût restant à la charge de l'assuré après remboursements SS et mutuelle.

À noter : l'aide est versée à **postériori** sur présentation de la facture et des remboursements SS + Mutuelle qui vont permettre de calculer le montant de l'aide accordée).

PARTICIPATION

Tranche I : QF inférieur à 800 € → 70 % du reste à charge avec un maximum de 1500€

Tranche 2 : QF compris entre 801 et 1200 € → 50 % du reste à charge plafonné à 1500€ Tranche 3 : QF compris entre 1201 et 1700 € → 30 % du reste à charge plafonné à 1500€

Au delà : Pas d'aide de l'action sociale HCR Santé.

JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

- Formulaire de demande de participation exceptionnelle aux frais de santé.
- Copie du livret de famille, photocopie carte d'identité pour les personnes célibataires.
- Dernier avis d'imposition sur le revenu.
- Dernier bulletin de salaire, IJ SS, pension invalidité.
- Pour les saisonniers, certificats de travail et bulletins de salaire attestant de 6 mois de cotisation HCR Santé au cours des 18 derniers mois.
- Justificatifs des remboursements SS et mutuelle pour les frais prothétiques.
- Factures prothétique acquittée (dentaire, auditif) ou facture d'aide à domicile acquittée selon le cas.
- Bulletin d'hospitalisation mentionnant les dates du séjour (pour participation aide à domicile après intervention chirurgicale) + Certificat médical mentionnant la nécessité d'une aide à domicile.
- Relevé d'identité bancaire du demandeur (RIB).

- Prière de ne pas agrafer vos justificatifs -

KLESIA – Action sociale HCR – 13 rue Denise Buisson - 93554 Montreuil Cedex